

Protocole Sanitaire : Reprise d'activité post Covid-19

Déclinaison des mesures fédérales et gouvernementales à la pratique d'aviron au club de Gravelines pour la période post confinement.
Public scolaire, compétition, école d'aviron et loisirs

Historique des révisions

Indice	Date	Objet
17	3/01/2022	Mise à jour suite dernières mesures
11..16	03->08/21	Mise à jour suite annonces gouvernementales
10	14/02/21	Mise à jour suite arrêté préfectoral sur le Dunkerquois
9	17/01/21	Mise à jour suite nouvelles annonces gouvernementales
1..8	2020	Adaptations au fur et à mesure des textes
0	12/05/20	Elaboration du document

Documents de référence :

- **Annonces gouvernementales et du ministère des sports applicables au 3/01/2022 (Pass Sanitaire-> Pass Vaccinal)**
- Arrêtés préfectoraux et décrets ministériels.
- Guides du Ministère des sports :
 - o Guide des déclinaisons des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport
 - o Guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive
 - o Guide d'accompagnement des sportifs de haut niveau et professionnels
 - o Guide de recommandations des équipements sports terrestres, sports d'eau, piscines, centres aquatiques et espaces de baignades naturels
 - o Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives
- Protocole national de déconfinement de la Fédération Française d'Aviron et mises à jour
- Plan de déconfinement et Plan de reprise d'activité de la Mairie de Gravelines

Gestes barrières :

- Respecter les gestes barrières :
 - o Tousser ou éternuer dans son coude.
 - o Ne pas serrer de main, ni s'embrasser. On évite de se toucher le visage.
 - o Maintenir une distance physique de 2m entre chaque personne en toutes circonstances en dehors de l'activité physique.
 - o Se laver régulièrement les mains et notamment avant et après l'entraînement.
 - o Si vous avez le moindre symptôme (toux, fièvre, perte du goût, de l'odorat, ...) ne venez pas, restez chez vous et prenez contact avec votre médecin traitant.
 - o Si vous êtes ou avez été en contact avec quelqu'un de potentiellement contaminé, respecter les règles d'isolement et de dépistage.
 - o Mettez les masques et autres protections jetables dans les poubelles prévues à cet effet.
 - o Pour les activités à l'intérieur :
 - Aérer les locaux de manière régulière et au minimum 1/4h toutes les 2h.
 - Respecter les jauges des salles.

- **Le port du masque est redevenu obligatoire, à partir de 6 ans et en dehors de la pratique sportive (c'est-à-dire que le port est obligatoire à l'accueil, pour accéder aux vestiaires, aux sanitaires, pour aller à la salle d'ergomètre ou de musculation). Toute personne venant sans masque, se verra refuser l'accès.**

Activité du club / Pass sanitaire :

- **L'ensemble des activités est soumis à la présentation d'un pass sanitaire valide** (certificat d'immunité de moins de 6 mois, certificat de parcours complet de vaccination, test PCR ou antigénique de moins de 24h). **A partir du 15 Janvier 2022, un pass vaccinal sera exigé.** Cela est applicable pour les personnes à partir de 12 ans.
 - Les salariés et bénévoles doivent également remplir ces conditions.
- Le contrôle du pass sanitaire et vaccinal est effectué systématiquement à chaque séance par les coaches encadrant de la séance, de préférence avec l'application « Tous AntiCovid Verif ». Le contrôle peut-être aussi effectué de manière visuelle (sans l'application). En plus des coaches officiellement définis, les membres du bureau du club sont également habilités pour effectuer des contrôles. Pour la buvette (lorsqu'elle pourra ré-ouvrir), c'est la personne en charge du créneau qui est habilitée à effectuer le contrôle.
- Les coaches doivent également conserver une trace des personnes ayant participé à chaque entraînement (le cahier de sortie répond à ce besoin si les personnes vont sur l'eau et remplissent bien le cahier). Un QR code est également mis à disposition des utilisateurs afin de s'auto-enregistrer.
- **La buvette est fermée jusqu'à nouvel ordre.**
- **Les réunions de travail doivent se réaliser, dans la mesure du possible, en distanciel.**

Déroulement de l'entraînement et mesures particulières :

L'ensemble de ces mesures est valable jusqu'à nouvel ordre.

- N'enlever son masque qu'après avoir préparé son matériel au moment de démarrer son entraînement.
- Les pratiquants doivent respecter les créneaux horaires.
- Le respect d'une distance de 2m doit être recherché et les pratiquants veilleront à ne pas créer des regroupements importants.
- Dès l'arrivée, avant manipulation du matériel, le lavage des mains reste obligatoire : du savon et/ou gel hydroalcoolique sera disponible au point d'eau ou devant le hangar à bateaux.
- Le matériel utilisé devra être nettoyé après utilisation avec de l'eau savonneuse ou produit désinfectant, disponibles également à l'entrée du hangar.
- Pour la PPG et la musculation, chaque pratiquant doit venir avec sa propre serviette (règle également valable en dehors des règles sanitaires covid).
- Pour la pratique à l'intérieur une jauge est définie en fonction de la taille de la pièce. Les utilisateurs prendront soin de désinfecter le matériel après utilisation en plus du rangement. Une distance de 2m sera privilégiée.
- **Jauges :**
 - Salle d'ergomètre (1^{er} étage hors terrasse) : **10 personnes**
 - Salle de musculation : **10 personnes**
 - Vestiaires collectifs (hors scolaires) : **12 personnes**
- L'utilisation des sèche-cheveux et sèche-mains est à éviter dans les vestiaires.
- Le cahier de sortie doit toujours être renseigné. Un lavage ou désinfection préalable des mains est obligatoire.
- Le nettoyage du bateau et des pelles doit être intégral (extérieur et intérieur) avec de l'eau savonneuse (eau + détergeant) en insistant bien sur la coulisse et les poignées des pelles.
- Les pratiquants doivent également participer au nettoyage des pièces « contacts » utilisées régulièrement : poignées de porte, couvercles, tuyau, robinet, manche de seau, tréteaux, ...
- Une poubelle sera disponible à l'entrée du hangar ou devant pour y mettre tous les déchets potentiellement contaminés (lingettes, gants, masques, ...).
- Pour l'hydratation, chaque rameur viendra avec sa propre gourde ou bouteille. Il écrira son nom dessus s'il y a risque de confusion.
- Les portes resteront dans la mesure du possible ouvertes pour éviter les manipulations.
- Des affiches et consignes seront affichées à plusieurs points de passage.
- Ce document sera affiché au club et chacun prendra ses responsabilités et se conformera à ces règles.

- Un « référent Covid-19 » a été désigné au sein du club. Il s'agit de Frédéric Nion, suppléé par Arnaud Blocket. Il est garant de la communication des consignes, de leur respect, et de la remontée d'information.
- Un entraîneur, cadre ou dirigeant est désigné à chaque séance en tant que « régulateur des flux Covid-19 » afin de s'assurer que l'ensemble des prescriptions soit bien respecté.